

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

12 AVR 2023

ID : 971-219711058-20230330-102023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 30 MARS 2023

Délibération affichée

Le 12 AVR 2023

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	23
Absents et Excusé(es)	:	04
Procuration(s)	:	06

N° d'ordre :10/2023

Domaine d'intervention :7.5/Subventions

L'an deux mil vingt-trois et le Jeudi trente du mois de Mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-quatre Mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 24 Mars 2023.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 5^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 6^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 7^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 8^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 9^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme OUSSÉLIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. RUART Alex, 4^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. BOYAU Alex) ; - Mme LÉSTIN Léna (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) ; - M. TABAR Patrice (procuration donnée à M. MARCEL Didier) ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - M. PERAIN Franck (procuration donnée à Mme LACROIX Jénia) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François).

ABSENTS : Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme MONGE Dunia (Conseillers Municipaux).

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION AUTORISANT L'AFFECTATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) 2022 ET DE LA SUBVENTION POST FIONA DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 - DELIB N° 10 /2023 - REF : 7.5/Subventions
« DELIBERATION AUTORISANT L'AFFECTATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) 2022 ET DE LA SUBVENTION POST FIONA
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL. »

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Permanente du 19 mai 2022 d'une subvention de 180 000.00 € au titre du Fonds d'Aide aux Communes (FAC) et d'une aide de 108 000 € pour les dépenses post tempête Fiona de septembre 2022.
Ces deux contributions financières seront affectées à des dépenses selon les modalités des tableaux ci-après :

FAC 2022

<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT HT €</u>
Travaux des bâtiments communaux :	110 000
Acquisition de matériels et équipements :	70 000
TOTAL	180 000

TRAVAUX DE POST FIONA

<u>DEPENSES</u>	<u>REALISEES EN € en 2022</u>	<u>EN COURS 2023</u>	<u>TOTAL</u>
Travaux curage et nettoyage	30 542,75		
Achat alimentation/matériels/équipements et services	3 617,72		
Travaux de voiries		73 839,53	
TOTAL	34 160,47	73 839,53	108 000

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer,

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le courrier de notification du Conseil départemental du 05 janvier 2022
CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRES en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE
Soit 24 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE : (Mme PENCHARD Marie-Luce ; - Mme Myriam GUILLAUME ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François; - M. EUGENE -SALZEDO Willy)

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 - DELIB N° 10 /2023 - REF : 7.5/Subventions
 « DELIBERATION AUTORISANT L'AFFECTATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) 2022 ET DE LA SUBVENTION POST FIONA
 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL. »

ARTICLE 1 : D'AUTORISER à affecter le Fonds d'Aide aux Communes 2022 ainsi que la subvention post tempête Fiona tel que présenté à l'exposé des motifs visé ci-dessus, conformément aux 2 tableaux ci-après :

FAC 2022

<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT HT €</u>
Travaux des bâtiments communaux :	110 000
Acquisition de matériels et équipements :	70 000
TOTAL	180 000

TRAVAUX DE POST FIONA

<u>DEPENSES</u>	<u>REALISEES EN € en 2022</u>	<u>EN COURS 2023</u>	<u>TOTAL</u>
Travaux curage et nettoyage	30 542,75		
Achat alimentation/matériels/équipements et services	3 617,72		
Travaux de voiries		73 839,53	
TOTAL	34 160,47	73 839,53	108 000

ARTICLE 2 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour mener ce projet à son terme.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 31 Mars 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

11 AVR 2023

L'affichage et/ou la publication le

12 AVR 2023

Et/ou la notification le



Maire,

André ATALLAH



Le Maire

André ATALLAH